

ARRETE n° 2026-156

OBJET : Mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2026-123 du 23 juillet 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2026-155 du 24 juillet 2026 établissant la liste des lauréats du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » et « conduite de véhicules » (session 2026),

Considérant qu'il convient de radier de la liste d'aptitude les lauréats nommés,

Considérant les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur la liste d'aptitude reçues et les justificatifs fournis,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude reçues dans le délai réglementaire,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est mise à jour au 04 août 2026 comme suit, par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM
BAYLOT	Michaël
BEN ROMDHANE	Saber
BENISTANT	Dylan
BERNADET	Florian-Arnaud
BERNARD	Laurent
BOSSY	Matsuo
BOUCHERY	Arno
BOUILLOUX	Ludovic
BOURRET	François
BRUN	Serge
BUISSON	Cyril
CAIROLI	Florent
CELEGATO	Antony
CHERNI	Charfeddine
COIFFIER	Aurélien
COLART	Adrien
COMBE	Anthony
COQUEL	Florian
CORVI	Anthony
COURBON	Emmanuel
CROIZET	Franck
DARGOT	Loïc
DAVID	Florent
DE BIASE	Sebastien
DEDOMINICI	Arnaud
DEL BOVE	Valérien
DENIS	Jérôme
DRIDI	Habib
DUBOIS	Alois

NOM	PRENOM
DUFAUD	Julien
DULAC	Alexis
DUMOULIN	Franck
DUPUIS	Vivien
FORISSIER	Arnaud
GAVARINI	Eric
GIRAUD	Lucien
GONIN	Jean-Christophe
GROS	Alexandre
GROTZKY	Adrien
HARTMANN	Michel
HECHT	Thibaud
HOARAU	Christian
HOLMES	Romain
HOURIA	Refky
JACQUET	Mikael
KHALKHAL	Youness
LAFONT	Robin
LAVENIR	Maxime
LECOMTE	Guillaume
LIOTARD	Vincent
LO IACONO	Sebastien
LONGEPE	Mathieu
MACHET	Raphaël
MAFFIOLETTI-MENTEUR	Adrian
MALGOUYRES	Michel
MARREL	Julien
MICHELI	Yohan
NICOUD	Victor

NOM	PRENOM
PAGET	Mickael
PETIT	Esteve
PETIT	Vincent
PLAUD	Cyndel
POZZI	Franck
ROBIN	Damien
ROUSSIER	Tom
ROUX	Clément
SCHIOSER	Jacques Pierre-Yves
SUREL	Romain
TARTARAT	Renaud
TEIXEIRA	Anthony
TESQUET-DE PRAETER	Maurinne
TEYSSIER	Mathieu
VALLIER	Nicolas
VATIER	Bérenger
VIDAL	Geoffrey
WOJCIESZKO	Patrick

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe comprend 76 lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Article 2 :

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Article 3 :

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux centres de gestion de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38 022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 24 juillet 2026



Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 04 août 2026